

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 23 février
2021
D-2021/67***

Aujourd'hui 23 février 2021, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 19h25, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 20h35

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE,

**Musée des Beaux-Arts. Bacchaweeek 2021. Gratuité d'accès.
Partenariat de communication avec Radio Campus Bordeaux.
Convention. Autorisations. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement des publics, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux souhaite s'ouvrir plus largement aux publics jeunes et étudiants. Depuis cinq ans, il organise ainsi un évènement étudiant annuel, la *Bacchanight*, dont la fréquentation a régulièrement progressé pour dépasser aujourd'hui, le millier de participants.

Ce rendez-vous particulièrement attendu, réalisé par et pour des étudiants, permet à de nombreux élèves de différentes filières des Ecoles et Facultés de Bordeaux de collaborer avec le musée des Beaux-Arts en présentant leurs productions, autour des thèmes et des œuvres des collections permanentes ou des expositions temporaires. Ces propositions peuvent provenir de démarches volontaires ou s'inscrire dans un cursus de formation sur plusieurs mois, en lien avec les équipes pédagogiques.

Dans le contexte sanitaire actuel, le format de cet évènement nocturne doit être adapté. Sous réserve d'autorisation d'ouverture des équipements culturels, il est donc transformé dans le cadre d'une *Bacchaweeek 2021*, en une série d'évènements proposés en journée et sur une semaine au sein des collections du musée. Une part plus importante est également faite aux projets artistiques s'appuyant sur une démarche numérique afin de multiplier leurs possibilités de diffusion via les réseaux sociaux et le site internet du musée.

De même, pour permettre un large accès à ces propositions culturelles, le musée souhaite faire bénéficier l'ensemble de ses publics de la gratuité d'entrée pendant la semaine concernée, soit du mercredi 24 au lundi 29 mars 2021, de 11h à 18h.

Enfin, comme chaque année, Radio Campus Bordeaux souhaite apporter son soutien à cette manifestation par un partenariat de communication, en réalisant une émission sur site et un relais via les réseaux sociaux, pendant toute la durée de la manifestation. Une convention de partenariat est élaborée en ce sens.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, dans le cadre de cet évènement *Bacchaweeek 2021*, autoriser Monsieur le Maire à :

- Appliquer la gratuité d'accès au Musée des Beaux-Arts, du 24 au 29 mars 2021 de 11h à 18h
- Conclure un partenariat de communication avec Radio Campus Bordeaux et signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 février 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération N° en date du reçue en Préfecture le .

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

Radio Campus Bordeaux, 16 Esplanade des Antilles, 33607 Pessac Cedex, représentée par M. Rémy Chapoulie, Président de Radio Campus Bordeaux

Appelée ci-après « Radio Campus Bordeaux »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Dans le cadre de sa politique de développement des publics, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux souhaite s'ouvrir plus largement aux publics jeunes et étudiants. Il organise ainsi une semaine étudiante, intitulée « Bacchaweeek », du mercredi 24 mars au lundi 29 mars 2021, de 11h à 18h.

Cette programmation d'événements répond ainsi à la volonté de proposer aux jeunes publics des actions ciblées, réalisées par et pour des étudiants et s'adapte également aux nouvelles temporalités culturelles. Elle permet également à de nombreux élèves de différentes filières des Ecoles et Facultés de Bordeaux de collaborer avec le musée des Beaux-Arts en présentant leurs productions, autour des thèmes et des œuvres des collections permanentes ou des expositions temporaires. Ces propositions peuvent provenir de démarches volontaires ou s'inscrire dans un cursus de formation sur plusieurs mois, en lien avec les équipes pédagogiques.

Radio Campus Bordeaux souhaite apporter son soutien à cette manifestation par un partenariat de communication.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les obligations de Radio Campus Bordeaux et de la Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts dans le cadre de l'organisation de l'événement cité en préambule.

ARTICLE II : Engagements de Radio Campus Bordeaux

Radio Campus Bordeaux s'engage à :

- Réaliser une émission en direct de l'événement
- Placer une bannière de communication sur son site internet
- Assurer un relais de communication autour de l'événement, sur Facebook et Twitter

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux - musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A faire apparaître Radio Campus Bordeaux sur la signalétique autour de l'évènement ainsi que sur le site internet du Musée.

ARTICLE IV : Conditions Générales

Les prestations réciproques telles que décrites dans la présente convention sont estimées équivalentes en valeur et excluent le versement de toute somme en complément.

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

ARTICLE V : Durée

La présente convention est prévue jusqu'à complète exécution des obligations respectives des deux parties.

ARTICLE VI : Annulation

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

ARTICLE VI : Contentieux

La présente convention est rédigée en langue française.

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33000 Bordeaux Cedex.
- pour Radio Campus Bordeaux, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en deux exemplaires, à Bordeaux, le

Pour
Radio Campus Bordeaux
M. Rémy Chapoulie

Pour
La Ville de Bordeaux – musée des Beaux-Arts
M. Dimitri Boutleux

Président

Adjoint au Maire en charge de la création
et des expressions culturelles